

Arnaud MAERTEN  
36, allée Mélusine  
59270 BAILLEUL

Bailleul, vendredi 13 avril 2012

Mesdames ESPOSITO, FAURICHON, GALTIER & MONNIN  
Déléguées régionales du Doggen club de France  
Messieurs DELAHAYE & MÉLIM, administrateurs et  
Respectivement juge canin et président de la Commission communication

Vous participez sur internet à la promotion et à la diffusion d'une cocarde tricolore, mentionnant la raison sociale du Doggen club de France et reprenant le logo officiel du club de race, assortis de la mention « Touche pas à mon club » et ce, durant la campagne électorale pour le renouvellement de la moitié des administrateurs de l'association. Ce thème de campagne est indubitablement dirigé contre les candidats considérés par vous comme néophytes ou manquant de légitimité au regard de vos propres critères,

Vous exercez cependant des responsabilités au sein du club de race, que ce soit en tant que déléguées régionales, membres du comité et, ce qui est bien plus important et grave en la matière, juge de race et/ou responsable officiel de la Commission communication - rédacteur en chef du Trait d'Union. Par ailleurs et sauf erreur ou omission de ma part, vous n'êtes pas candidat auxdites élections, alors que tel est mon cas.

L'usage partisan du nom de l'association et de son logo, relayé par des hiérarques fussent-ils régionaux, est de nature à laisser supposer que votre démarche pourrait revêtir un caractère officiel, validé par les instances décisionnaires du DCF. Si tel est le cas, je vous remercie de bien vouloir me communiquer la teneur de la délibération en cause. Si tel n'est pas le cas, je vous saurais gré de bien vouloir m'indiquer si une autorisation d'utiliser ce logo, ainsi que la raison sociale du club vous a été donnée et si oui, par qui et quand.



Je vous remercie de bien vouloir me fournir toute explication utile quant à vos motivations pour procéder de la sorte et pour vous immiscer ainsi dans le déroulement d'une campagne déjà obérée par le constat de nombreuses irrégularités.

J'attendais quelque réserve, s'agissant de représentantes régionales du club et d'administrateurs qui se revendiquent comme composantes d'une certaine élite, étant précisé à Monsieur DELAHAYE qu'il ne saurait méconnaître les dispositions du règlement des juges de la SCC et à Monsieur MÉLIM qu'en démocratie, communication institutionnelle n'est pas synonyme de propagande partisane.

Pour la loyauté des débats, je précise que le présidium du Doggen club sera saisi de la question, de même que Monsieur le Président de la Société centrale canine. Dans l'attente raisonnée d'un peu plus de retenue, veuillez agréer Mesdames mes hommages respectueux, Messieurs, mes salutations distinguées.

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Arnaud Maerten". The signature is fluid and somewhat stylized, with long, sweeping strokes.